

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 729

présenté par

Mme Genevard, M. Ciotti et M. Diard

-----

**ARTICLE 25**

Compléter l'alinéa 25 par ces mots :

« ainsi qu'au respect de la laïcité et de la neutralité par les éducateurs sportifs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose l'élargissement des obligations déterminées par le contrat d'engagement signé par les fédérations sportives. Face à la montée des actes de radicalisation dans le milieu sportif, l'amendement prévoit le respect de la laïcité et de la neutralité pour les éducateurs sportifs qui sont en contact des plus jeunes.